

N° 2023-39 - Décision du Président

Prise en charge financière de la commune des Chapelles au festival de Musique des Arcs par la communauté de communes de Haute-Tarentaise

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération 2023-103 du conseil communautaire, en date du 30 juin 2023, approuvant le principe de participer au financement des concerts du festival de musique des Arcs ;

DECIDE

ARTICLE 1 – D'approuver la prise en charge de la participation de la commune des Chapelles au festival de musique des Arcs, par la communauté de communes de Haute-Tarentaise, pour un montant de 1 000 € ;

ARTICLE 2 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 3 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 2 août 2023

Yannick AMET
Président





8 rue Saint Pierre - BP n°1 - 73707 SEEZ Cedex
04.79.41.01.63 – contact@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

Entre
Le **FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS**
14 rue de Surène – 75008 Paris
Et
La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEAISE**
8 rue Saint Pierre – 73700 Séez

PRÉALABLE

Le **FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS** ci-après dénommé - **L'ORGANISATEUR** - organise des concerts décentralisés sur les communes de Haute -Tarentaise sous l'appellation « **LE FESTIVAL EN VILLAGE** »

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES** de **HAUTE-TARENTEAISE (C.C.H.T.)** a souhaité s'associer au **FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS**, en tant que **PARTENAIRE**, pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes Intéressées ont choisi un ou deux concerts proposés dans la programmation de la 50^{ème} édition du Festival de Musique, fournis par **L'ORGANISATEUR**.

Les communes concernées sont : **SAINTE-FOY-TARENTEAISE, VAL d'ISERE, VILLAROGER, Les CHAPELLES, SEEZ et TIGNES.**

Ledit partenariat se traduit de la manière suivante :

APPORT du FESTIVAL / L'ORGANISATEUR

Lundi 17 juillet	20.15 à l'Église de SAINTE FOY TARENTEAISE « Les Clés de Max » avec Maxime KAPRIELIAN – musicologue 21.00 Concert - QUATUOR MIRAGES / J. HAYDN – L. van BEETHOVEN
Mercredi 19 juillet	18.00 à l'Église de VAL d'ISERE Concert – QUATUOR MIRAGES / W.A. MOZART – L. van BEETHOVEN



- Mercredi 19 juillet** **21.00 à l'Église de VILLAROGER**
Concert – QUATUOR MIRAGES / J. HAYDN – L. van BEETHOVEN
- Jeudi 20 juillet** **21.00 à la Salle des Fêtes des CHAPELLES**
Ciné-Concert « Un amour de Max » autour de Max LINDER
Jacques DI DONATO, clarinette / Bruno MAURICE, accordéon
- Vendredi 21 juillet** **18.00 à l'Église de SEEZ**
Concert « Aimez-vous BRAHMS ? »
E. CRAMBES, violon / F. PAYET-LABONNE, violon / F. KIRCH, alto
L. LEVIONNOIS, alto / R. CHRETIEN, violoncelle
- Mardi 25 juillet** **20.30 à l'Église de TIGNES**
Concert – QUATUOR MIRAGES / W.A. MOZART – L. van BEETHOVEN
- Mercredi 26 juillet** **21.00 à l'Église de VAL d'ISERE**
Concert « Les variations GOLDBERG » J-S. BACH
Arrangement pour trio à cordes de D. SITKOVETSKI
E. CRAMBES, violon / H. LEVIONNOIS, alto / E. LEVIONNOIS, violoncelle

**APPORT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE ET DES
COMMUNES ASSOCIEES / LE PARTENAIRE.**

- **Participation financière de 19600 € (non assujetti à la TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des concerts**
- **Répartition de l'apport des collectivités :**
SAINTE-FOY-TARENTEISE : 1000 € net
VAL d'ISERE x 2 : 2000 € net
VILLAROGER : 1000 € net
Les CHAPELLES : prise en charge CCHT
SEEZ : 1000 € net
TIGNES : 1000 € net
CCHT : 12600€

CONDITIONS

L'ORGANISATEUR prend à sa charge toute la logistique et assure le bon déroulement de chacun des concerts et ciné-concert.

Le PARTENAIRE prend en charge la communication auprès des collectivités.

Fait à Sées, le 15.07.23

Pour le Festival de Musique des Arcs
L'ORGANISATEUR
Pierre-Yves TANGUY – Président



Pour la C.C.H.T.
Le PARTENAIRE
Yannick AMET – Président

